



UCL
Programme
d'études
2024 - 2025

Approfondissement en sciences pharmaceutiques

Table des matières

Introduction

APPFARM - Introduction



INTRODUCTION

Introduction

L'approfondissement en sciences pharmaceutiques vous offre:

- un approfondissement et un élargissement des connaissances et compétences dans différents domaines en sciences pharmaceutiques ;
- d'étudier et d'approfondir des thématiques complémentaires à celles abordées dans les cours de la majeure ;
- l'occasion de réaliser un stage d'immersion professionnelle afin de découvrir les métiers du pharmacien, entre autres officine ouverte au public, officine hospitalière, laboratoire de recherche, industrie pharmaceutique, laboratoire d'analyse médicale.
- l'occasion de réaliser un stage à l'étranger dans un des domaines des sciences pharmaceutiques

APPFARM - Profil enseignement

				Bloc annuel	
				2	3
○ WFARM1202	Eléments d'épidémiologie appliquée aux sciences pharmaceutiques et biomédicales	Séverine Henrard	03 [q2] [20h] [2 Crédits]  > English-friendly	X	
▶ WFARM1290	Communication professionnelle en santé	Olivier Costa Muriel Rocour (coord.) Stephan Van den Broucke	03 [q2] [15h+10h] [2 Crédits] 	X	

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

APPFARM - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

L'approfondissement en sciences pharmaceutiques est accessible aux étudiants inscrits au programme de bachelier en sciences pharmaceutiques, sans condition d'accès.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Intégrée au programme de bachelier en sciences pharmaceutiques, cette formation donne accès au Master en sciences pharmaceutiques.

Cette formation seule ne peut donner accès au master en sciences pharmaceutiques.

Pour les étudiants ayant une formation proche du programme de bachelier en sciences pharmaceutiques, l'accès au Master en sciences pharmaceutiques peut être envisagé après demande à la commission d'admission. Un complément de formation pourrait être déterminé par cette commission.

ORGANISATION PRATIQUE

Contacts utiles

Secrétariat : [Josiane Toremans](#)

Tél. 02/7647360, localisation : Tour 73 van Helmont, niveau 0.

Le secrétariat est accessible aux étudiants tous les matins de 10h à 12h, et les lundis et jeudis de 13h à 14h. Horaire spécifique durant les vacances.

Conseiller aux études : Luc Bertrand

Inscription à l'approfondissement

1. Inscription à l'approfondissement

En BAC2

Une inscription en BAC2 via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'approfondissement (l'étudiant doit d'abord être inscrit en BAC2 avant de s'y inscrire)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'approfondissement via son bureau virtuel (accéder au portail UCLouvain, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence son BAC2 est automatiquement ré-inscrit.

En BAC3

Lors de leur inscription en troisième bloc annuel de bachelier (BAC3), les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'approfondissement suivie au deuxième bloc annuel de bachelier (BAC2). Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel de bachelier (BAC3).

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

2. Modification de l'inscription à l'approfondissement

Les demandes de modifications doivent être soumises, après discussion avec le conseiller aux études, à la commission d'admission, via le secrétariat qui jugera de l'acceptabilité de la demande. La date limite pour faire la demande est fixée au 30 septembre.

Horaire des cours

L'horaire des cours est disponible à l'adresse [lien](#)

Inscription aux cours de l'approfondissement

1. Informations sur les séquences de cours contraignantes

2. Inscription aux activités de l'approfondissement

L'inscription aux activités (aux cours) de l'approfondissement se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Organisation des horaires des examens

1. Inscription aux examens

L'inscription aux examens se réalise au moment de l'inscription aux examens des activités du programme de majeure aux périodes indiquées par l'École de pharmacie.

2. Consultation des horaires d'examens -

Via la plateforme dédiée aux horaires.